



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Ile-de-France

Service régional de contrôle

210, quai de Jemmapes
CS 90105
75468 PARIS CEDEX 10

Téléphone : 01 44.84.26 95
Télécopie : 01.44.84.87 24

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ
D'UN PRESTATAIRE DE FORMATION**
(Application de l'article R. 6351-6 du code du travail)

DÉCLARANT	
Dénomination :	KIIEPRI DEVELOPPEMENT
Adresse :	129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY-SUR-MARNE
Adresse postale :	129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY-SUR-MARNE
N° SIRET :	42925956700015
Statut :	1020 - Société à responsabilité limitée (SARL)
CODE NAF :	99999

Numéro de déclaration d'activité :	11 94 07867 94
Attribué le	23/11/2010

Fait à Paris , le mardi 23 novembre 2010



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi

Pôle Entreprises,
Emploi, et Economie

KHEPRI DEVELOPPEMENT
129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRY-SUR-MARNE

Service Régional de Contrôle

Affaire suivie par : Viviane SADIKALAY (tél. : 01.44.84.87.48)

Réf. :

PJ : Récépissé de déclaration d'activité

Paris , le mardi 23 novembre 2010

Objet : Déclaration d'activité d'un prestataire de formation

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme : « déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 94 07867 94 auprès du préfet de région d'Île-de-France ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme : « enregistrée sous le numéro 11 94 07867 94. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État ».

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration (dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants, adresse) ainsi que la cessation d'activité devront faire l'objet d'une communication à l'administration qui vous a délivré le numéro dans un délai de trente jours en vue d'établir une déclaration rectificative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La chef du Service Régional de Contrôle

Marie-Christine MARGEOT